

**Bibliothèque
et Archives
nationales**

Québec



Le présent fichier est une publication en ligne reçue en dépôt légal, convertie en format PDF et archivée par Bibliothèque et Archives nationales du Québec. L'information contenue dans le fichier peut donc être périmée et certains liens externes peuvent être inactifs.

Version visionnée sur le site Internet d'origine le 1er septembre 2009.

Section du dépôt légal

DIVERSITÉ culturelle

MONDIALISATION

La diversité en question

Bulletin de nouvelles

Abonnement

Archives

À l'agenda

Communiqués / Discours /
Déclarations

Publications / Études

Politiques et mesures Bonnes
pratiques

Sites d'intérêt

Bulletin de nouvelles sur la diversité des expressions culturelles

Vol. 5, no 2, lundi 24 janvier 2005

**La mobilisation en faveur de l'adoption par l'UNESCO de la
Convention sur la diversité des expressions culturelles se poursuit!**

DANS CE NUMÉRO :

Communiqués, discours, déclarations

- « Mondialisation et diversité culturelle »: La société civile américaine soutient l'avant-projet de Convention de l'UNESCO sur la diversité des expressions culturelles.
- Les PIED apportent leur soutien à l'avant-projet de convention de l'UNESCO
- Le Sénégal prône l'adoption d'une convention sur la diversité culturelle
- « L'année 2005 sera décisive pour notre combat pour la reconnaissance de la diversité culturelle et des droits des artistes »

À l'agenda

- Accords de libre-échange et Convention sur la diversité des expressions culturelles: « Les quotas de films coréens en question »
- L'accord de libre-échange Maroc - États-Unis: « Se prémunir des invasions extérieures avec la Convention de l'UNESCO? »
- Information et marchandisation: « Médias en crise et menaces sur le pluralisme »
- La diversité des expressions culturelles: « Élargir la liberté des créateurs et lutter contre le piratage »

Communiqués, discours, déclarations

« Mondialisation et diversité culturelle »: La société civile américaine soutient l'avant-projet de Convention de l'UNESCO sur la diversité des expressions culturelles.

[Le RIDC](#) (Réseau international pour la diversité culturelle) et la [Smithsonian Institution](#) (The Smithsonian Center for Folklife and Cultural Heritage) ont collaboré à la tenue d'une Conférence, les 10 et 11 janvier dernier à Washington, sur le thème: « Mondialisation, diversité culturelle et l'UNESCO : urgences pour les artistes, les travailleurs et les organismes culturels américains ».

Dans le rapport que dresse James Early, membre du Comité de direction du RIDC et président de la Conférence, dans le [Bulletin du RIDC](#) de ce mois (Vol. 5, no 1), plus de 100 représentants d'organismes artistiques et culturels, des bibliothèques, de la recherche, d'organismes de politiques culturelles, du personnel culturel du Département d'État américain, des spécialistes de la propriété intellectuelle, de la défense des médias et des artistes individuels, ont assisté à cette conférence. Y participaient également M. Richard Arndt, Représentant américain à l'UNESCO, M. Tyler

Cowen, membre de la nouvelle Commission nationale américaine pour l'UNESCO et du Groupe des experts indépendants de l'UNESCO ayant rédigé l'avant-projet de Convention, Mme Bonnie Richardson, vice-présidente de la *Motion Picture Association* (MPAA)

Les objectifs de cette Conférence étaient : d'amener la société civile et les organismes culturels et artistiques des États-Unis à une plus grande conscience des intérêts et de la nécessité de participer aux échanges actuels sur la diversité culturelle, et à être présents dans les délibérations sur l'avant-projet de Convention de l'UNESCO sur la diversité des expressions culturelles; de promouvoir une large discussion au plan national sur le processus de l'UNESCO et produire des documents substantiels à ce sujet pour distribuer dans les différents réseaux artistiques et culturels à travers le pays, afin de susciter le débat sur ces questions et collaborer avec d'autres organismes artistiques et culturels à travers le monde; de promouvoir la collaboration entre les organismes artistiques et culturels et la nouvelle Commission nationale américaine pour l'UNESCO, en invitant ces organismes à déposer leurs recommandations à la Commission, afin de s'assurer qu'une Convention sur la diversité des expressions culturelles efficace sera adoptée à l'UNESCO: « Cette Convention permettra l'avancement de l'intégrité de la culture et de la diversité culturelle basée sur des valeurs intrinsèques; la protection et de promotion de la diversité culturelle face aux menaces d'érosion par les forces du marché et la libéralisation commerciale. »

« Est-ce que les biens et services culturels ne sont que des produits comme les autres? Comment pouvons-nous être assurés que le système culturel reflète la richesse de la diversité des communautés qui existent dans plusieurs pays? Les forces du marché peuvent-elles à elles seules assurer la diversité culturelle nationale et internationale? » Ces questions ont, selon le rapporteur, permis aux participants de fournir une esquisse entre l'approche culturelle du marché pour protéger et promouvoir la diversité culturelle et l'approche commerciale de la culture dans laquelle la position officielle du Gouvernement américain cadre ses délibérations à l'UNESCO. Elles ont également été l'occasion de discuter de l'avant-projet de Convention de l'UNESCO pour lequel les participants ont exprimé leurs inquiétudes à l'égard du document actuel qui, selon eux, semble échouer à présenter un cadre solide en faveur de la diversité culturelle. À cet égard, ils considèrent que le document porte trop sur le langage et est structuré, dans son contenu, autour du commerce. [05-02]

- Source: Jennifer Heale jheale@ccarts.ca

Haut de la page 

Les PIED apportent leur soutien à l'avant-projet de convention de l'UNESCO

[Une conférence de l'ONU](#) consacrée aux petits États insulaires en développement (PIED), s'est tenue à Port-Louis à l'Île Maurice le 10 janvier dernier. Cette Conférence d'une semaine, à laquelle participaient les 51 pays concernés, représentés par une vingtaine de chefs d'État et de gouvernement et trente-cinq ministres, s'est penchée sur l'examen de la mise en œuvre du Programme d'action pour le développement durable des PIED et notamment sur le commerce mondial. À ce titre, les PEID réclament un traitement spécial au sein de l'OMC, lié à leur spécificité. À l'issue de ses travaux, la Réunion internationale a adopté la [Déclaration de Maurice](#), par laquelle les représentants des peuples du monde participant à la Conférence réaffirment leur engagement à appuyer les efforts des PEID pour le développement durable.

Le rôle de la culture dans le développement durable des PIED figurait également à l'ordre du jour de la Conférence. Les débats ont notamment donné l'occasion de souligner la valeur économique et sociale des manifestations et expressions culturelles et de montrer que la survie des PEID dépendait autant du potentiel économique de leur patrimoine culturel. Dans ce contexte, le représentant de la France, M. Xavier Darcos, ministre du Développement, de la Coopération et de la Francophonie, a souligné que, sans développement économique, il ne saurait y avoir de développement culturel. Il a par ailleurs estimé que l'uniformisation de la production culturelle est une menace pour la culture. Il a confirmé la détermination de la France à parvenir à l'adoption d'une convention internationale sur la diversité culturelle. Le représentant de la Jamaïque, M. Sydney Bartley, directeur de la Culture, a indiqué que son pays reconnaissait le rôle

essentiel de la culture dans le développement durable et, appuie l'appel en faveur de l'adoption d'une convention sur la diversité culturelle qui favoriserait notamment le renforcement des capacités nationales dans le domaine culturel. [Le représentant de la Réunion](#), M. Pierre Vergès, vice-président de la Région Réunion, a réaffirmé la détermination de son pays à consacrer en droit la légitimité des politiques en faveur de la diversité culturelle par l'adoption d'une convention internationale sur la diversité culturelle. [05-02]

Haut de la page 

Le Sénégal prône l'adoption d'une convention sur la diversité culturelle

Le gouvernement sénégalais et les principaux dirigeants des organisations et associations culturelles ont réaffirmé leur engagement en faveur de la future Convention de l'UNESCO sur la protection de la diversité des contenus culturels et des expressions artistiques. Le communiqué rendu public le 18 janvier dernier met l'accent sur l'importance de cette Convention qui favoriserait « un dialogue interculturel et une exploitation maximale du potentiel économique de leur culture par les pays en développement ». Pour ce faire, les représentants de la société civile culturelle ont émis un certain nombre de préoccupations. Ils ont notamment insisté sur « la nécessité pour l'UNESCO de privilégier, parmi ses objectifs, la création d'un Fonds de sauvegarde de la diversité culturelle et la mise sur pied d'un Observatoire de la diversité culturelle ». Par ailleurs, ils soutiennent que « les politiques nationales des pays en développement ont besoin d'un soutien conséquent » et soulignent que : « ces politiques elles-mêmes et la coopération internationale tireraient le meilleur parti d'un outil de veille et de promotion des meilleures pratiques. » [05-02]

- [Le Soleil](#)
- [Le Quotidien](#)

Haut de la page 

« L'année 2005 sera décisive pour notre combat pour la reconnaissance de la diversité culturelle et des droits des artistes »

Lors de la présentation de ses vœux à la presse le 12 janvier dernier, le ministre français de la Culture et de la Communication, M. Renaud Dennedieu de Vabres, a déclaré aux journalistes rassemblés au Grand Palais que « L'année 2005 sera décisive pour notre combat pour la reconnaissance de la diversité culturelle et des droits des artistes. Cette année, nous nous engagerons pour obtenir, à l'automne, l'adoption de la convention internationale sur la diversité culturelle, à l'UNESCO ». Pour le ministre, la meilleure façon de gagner ce combat, c'est de bâtir l'Europe de la culture. Pour ce faire, les États et les peuples européens devront décider de l'adoption de la Constitution européenne. Selon M. de Vabres, « Cette Constitution européenne marquera une avancée notable pour la culture car elle conservera (...) le principe d'unanimité pour les décisions de politique commerciale externe qui pourraient affecter la diversité culturelle, et qu'elle permettra en revanche (...) la prise de décision à la majorité qualifiée pour les décisions de politique interne » [05-02]

- [Ministère de la Culture et de la Communication](#)

Haut de la page 

À l'agenda

Accords de libre-échange et Convention sur la diversité des expressions culturelles: « Les quotas de films coréens en question »

Dans un article publié dans [Le Monde du 23 décembre 2004](#), Brice Pedroletti rapporte que le système des quotas qui oblige les cinémas sud-coréens à projeter des films nationaux cent quarante-six jours par an, leur garantissant ainsi 40 % du temps d'exploitation, est dans le collimateur des États-Unis. En effet, l'auteur souligne que Washington conditionne l'abandon de ce système à la signature de l'Accord de libre-échange bilatéral, décidé en 1998 entre les États-Unis et la Corée du Sud. La très bonne santé du cinéma local, qui représente 50 % de parts de marché, joue en faveur des Américains qui, à cet égard, demandent une diminution de moitié des quotas, pour qu'ils passent à 20 % du temps d'exploitation. Paradoxalement, les organisations patronales coréennes, le ministère de l'économie, et même la presse, se félicitent

qu'aujourd'hui les films coréens aient assez de succès pour ne plus avoir besoin de quotas. Ainsi, le ministère coréen de la Culture et l'agence gouvernementale qui gère l'accueil des investissements étrangers seraient parvenus, fin novembre, à un accord.

Très mobilisés, les professionnels coréens du cinéma ont organisé des manifestations médiatisées. Dans ce contexte, la présidente de la *Coalition for Cultural Diversity in Moving Image*, Mme Gina Yu, a déclaré : « Nous sommes contre et nous allons nous battre. L'accord commercial ne sert l'intérêt que de quelques sociétés ou quelques individus, et pas celui du pays ». Selon l'attaché audiovisuel à l'ambassade de France à Séoul, M. Nicolas Piccato: « Si les films coréens marchent moins bien, ce sera une spirale que rien ne pourra arrêter. L'ennui pour la Corée, c'est qu'en dehors du système des quotas, il y a finalement très peu de soutien au cinéma. Il faudrait mettre en place d'autres mécanismes de soutien, s'ils souhaitent protéger leur cinéma ». À cet égard, la [Coalition canadienne](#) et la [Coalition française pour la diversité culturelle](#) sont intervenues pour soutenir les professionnels coréens du cinéma dans leur refus de voir les États-Unis mettre en cause la politique culturelle des quotas écrans. [05-02]

Haut de la page 

L'accord de libre-échange Maroc - États-Unis: « Se prémunir des invasions extérieures avec la Convention de l'UNESCO? »

L'accord de libre-échange (ALE) bilatéral Maroc - États-Unis conclu le 2 mars et signé le 15 juin 2004 est entré en vigueur ce mois et fait désormais partie du dispositif juridique national marocain. Dans un article publié le 31 décembre dernier, [Youssef Chaoui](#) tire la sonnette d'alarme en titrant: « *ALE: les Américains débarquent!* » Il s'agit du premier accord conclu par les États-Unis avec un pays d'Afrique et le deuxième signé avec un pays arabe après la Jordanie en 2001. Cet accord s'inscrit dans le cadre de la politique du président Georges W. Bush d'établir une zone de libre-échange entre les États-Unis et le Moyen-Orient d'ici 2013. Cet ALE avait rencontré une forte hostilité de plusieurs associations de la société civile marocaine, notamment les acteurs de la culture (cinéma, presse, audiovisuel, édition), qui s'étaient mobilisés durant plusieurs mois contre l'ALE dans le but d'attirer l'attention de l'opinion publique nationale et internationale sur les éventuelles menaces que l'ALE entre le Maroc et les États-Unis peut faire peser sur un domaine aussi sensible que celui de la culture (soutiens de la [Coalition canadienne](#) et de la [Coalition française pour la diversité culturelle](#)).

Selon [Khadija Alaoui du quotidien marocain Le Matin](#) dans son édition du 13 janvier dernier, les déclarations de bonne foi des responsables marocains selon lesquelles le Maroc a pris toutes les précautions nécessaires pour préserver son identité et sa diversité culturelles ne rassurent qu'à moitié les intervenants du champ culturel, qui ne cachent pas leur crainte de voir contrecarrer toute ambition de construire une politique culturelle à même de favoriser la culture nationale. Ceux-ci estiment que le choc des cultures marocaine et américaine sera fatal pour l'émergence d'une industrie culturelle nationale et, brandissent le spectre de la force de frappe et le gigantisme d'un pays dont l'industrie culturelle est devenue son premier poste d'exportation et qui met tous les moyens possibles pour imposer ses valeurs et ses modèles culturels. Aussi, soulignent-ils, même si les subventions accordées par l'État pour l'édition, la distribution, la vente des livres et des revues, l'enregistrement des films, des vidéos, de la musique, la production cinématographique et la diffusion radiophonique sont toujours maintenues, « les moyens dérisoires mis au service de ces domaines souvent encore au stade artisanal, ne peuvent leur donner l'énergie nécessaire pour contrecarrer la déferlante américaine ».

Par conséquent, ils en appellent à la signature, en octobre 2005, par l'UNESCO, de la convention sur la diversité des expressions culturelles qui permettrait dès lors aux pays signataires d'adopter les stratégies à même de favoriser la protection de leur identité historique, chose qui, à l'heure actuelle, n'est pas une priorité pour les ALE. Selon l'auteur, c'est justement cet arsenal juridique mis en place par l'UNESCO qui fait si peur aux Américains qui préfèrent signer des accords bilatéraux. C'est pourquoi il soutient que: « La défense de notre spécificité identitaire se jouera au niveau de notre capacité à sauvegarder le peu de moyens dont disposent nos créateurs pour se prémunir des invasions extérieures compte tenu de la disproportion du rapport de forces. » [05-02]

Haut de la page 

Information et marchandisation: « Médias en crise et menaces sur

le pluralisme »

Dans un article paru dans [Le Monde diplomatique](#) de ce mois, Ignacio Ramonet dresse un portrait alarmant des médias et de la qualité de l'information dans le monde. Partant du cas français, il souligne que rien ne symbolise mieux le désarroi de la presse en France, confrontée à une baisse alarmante de sa diffusion, que la récente disposition du quotidien *Libération* à favoriser la prise de contrôle de 37% de son capital par le banquier Edouard de Rothschild. Il y a peu, le groupe Socpresse, qui édite quelque 70 titres dont *Le Figaro*, *L'Express*, *L'Expansion* et des dizaines de journaux régionaux, a lui-même été acquis par un fabricant d'armes, M. Serge Dassault. Et l'on sait qu'un autre industriel de l'armement, M. Arnaud Lagardère, possède déjà le groupe Hachette, qui détient quelque 47 magazines et des quotidiens comme *La Provence*, *Nice-Matin* ou *Corse-Presse*. Le principal groupe indépendant de presse écrite, La Vie-Le Monde, a lui-même connu récemment d'importants soubresauts.

Selon le journaliste, « Si cette chute de la diffusion venait à se poursuivre, la presse écrite indépendante risquerait peu à peu de tomber sous le contrôle d'un petit nombre d'industriels (...) qui multiplient les alliances entre eux et menacent le pluralisme ». Il souligne également que la chute touche désormais la presse de référence et que des titres disparaissent ici et là. Le phénomène est loin d'être circonscrit à la France, et s'étend à toute l'Europe et aux États-Unis. L'auteur attribue les causes externes de cette crise à « l'offensive ravageuse des quotidiens gratuits », l'Internet « qui poursuit sa fabuleuse expansion », le phénomène des *blogs*, « qui mélangent parfois information et opinion, faits vérifiés et rumeurs, analyses documentées et impressions fantaisistes ». Ainsi, tous les secteurs d'information, en dehors d'Internet, perdent de l'audience, tant la concurrence entre médias est devenue sévère. Pour l'auteur, cette crise a aussi surtout des causes internes qui tiennent, principalement, à la perte de crédibilité de la presse écrite. En premier lieu parce que celle-ci appartient de plus en plus à des groupes industriels qui contrôlent le pouvoir économique et sont en connivence avec le pouvoir politique. Et aussi parce que le parti pris, le manque d'objectivité, les mensonges, les manipulations et même tout simplement les bidonnages ne cessent d'augmenter. Selon lui, ces dérives atteignent maintenant des quotidiens de qualité. De plus, à tous ces désastres, il faut encore ajouter la reprise par les grands médias transformés en organes de propagande et qui participent au « bourrage de crâne ».

Dans ce contexte, note l'auteur, « de plus en plus de citoyens prennent conscience de ces nouveaux dangers. Ils expriment une extrême sensibilité à l'égard des manipulations médiatiques et semblent convaincus que, dans nos sociétés surmédiatisées, nous vivons paradoxalement en état d'insécurité informationnelle (...) Au lieu de constituer le dernier rempart contre cette dérive due aussi à la rapidité et à l'immédiateté, de nombreux quotidiens de presse écrite ont failli à leur mission et contribué parfois, au nom d'une conception paresseuse ou policière du journalisme d'investigation, à discréditer ce qu'on appelait jadis le *quatrième pouvoir* ». Cependant, il demeure persuadé que « de la qualité de l'information dépend celle du débat citoyen. La nature de celui-ci déterminant, en dernière instance, la richesse de la démocratie » [05-02]

- [Ignacio Ramonet](#)

[Haut de la page](#) 

La diversité des expressions culturelles: « Élargir la liberté des créateurs et lutter contre le piratage »

Dans un article de [L'Humanité du 5 janvier](#) dernier, Maurice Ulrich rapporte que l'Association française de lutte contre la piraterie audiovisuelle et la Direction centrale de la police judiciaire, en liaison avec la *Motion Picture Association of America* (MPAA) ont opéré récemment un coup de filet contre un site de téléchargement illégal de films sur Internet. Hébergé chez un prestataire français, le site qui était l'un des plus importants du réseau d'échange concerné, opérait au niveau mondial et permettait le téléchargement gratuit, sans respect des droits de propriété intellectuelle, de milliers d'oeuvres cinématographiques et musicales, dont plusieurs centaines de films en langue française. Ce site au moment de sa fermeture était fréquenté par 160 000 personnes. On estime qu'un million de téléchargements illégaux de films sont effectués chaque jour en France, mais que la situation dans ce domaine n'est pas arrivée au même niveau que dans l'industrie du disque. La MPAA représente les intérêts de l'industrie américaine du cinéma dans le monde et regroupe Paramount, Sony-MGM, Warner Bros, Universal, Walt Disney et la 20th Century Fox.

Selon [Swissinfo](#), des plaintes au civil ont été déposées aux États-Unis et en Grande-

Bretagne, où la MPAA compte obtenir la saisie des serveurs utilisés par ces sites pour des « actes criminels » violant les droits des auteurs et éditeurs des œuvres. À cet égard, précise-t-on, les autorités judiciaires de France, des Pays-Bas et de Finlande ont déjà « pris des mesures » pour aider le grand syndicat hollywoodien dans sa lutte anti-piratage.

Comme le déclare [Stephan Bourdoiseau](#), président de l'UPFI français (Union des producteurs phonographiques indépendants) et président de Wagram, au *Figaro*, dans son édition du 18 janvier, le marché français de la musique a souffert en 2004. Pour y remédier, il propose un plan contre la piraterie en concluant une alliance avec les majors pour sortir de la crise et en construisant un environnement équilibré qui permette la diffusion et l'exploitation de la musique enregistrée. Il soutient que les fusions entre les majors ont accéléré le mouvement des concentrations qui sont autant de drames pour les maisons de disques indépendantes. Aussi, il a négocié avec le Snep (Syndicat national des éditeurs phonographiques) une plateforme commune se déclinant en trois objectifs fondamentaux : le développement de la musique en ligne, une meilleure exposition de la musique sur les chaînes de télévision et la diversité de l'offre radio. Par ailleurs, il demande aux pouvoirs publics des mesures fiscales et sociales exceptionnelles pour soutenir ces actions.

Par ailleurs, [Le Journal du Net](#) rapporte qu'un plan d'action pan-européen contre le piratage a été lancé par l'industrie du disque, et qu'en tout, 700 procédures seraient lancées contre des internautes dont 50 en France. À cet égard, le directeur général du Snep, M. Hervé Rony, déclare: « la lutte anti-piraterie que nous conduisons est un moyen, non une fin (...). L'objectif numéro un des professionnels est de développer le téléchargement de fichiers légaux sur des plate-formes tout aussi légales. Pour y arriver, tous les moyens seront utilisés ». Sur ce point, le ministre français de la Culture, M. Renaud Donnedieu de Vabres, a affirmé le 20 janvier dernier dans un [entretien à l'AFP](#) qu'il partage les préoccupations de l'industrie du disque face à la crise, qui est la conséquence de la piraterie, et souhaite que l'offre légale de musique sur Internet se développe. Il déclare également qu'il partage les préoccupations des indépendants, même s'ils ne sont pas les seuls à garantir la diversité culturelle, et prend très au sérieux le nécessaire soutien aux labels indépendants, qui est aussi un soutien à la diversité de la création.

[Maurice Ulrich](#) souligne notamment que le piratage des films était au cœur en octobre dernier des [rencontres cinématographiques de Beaune](#) organisées par l'ARP, (Association des auteurs réalisateurs et producteurs) avec la participation du président de la MPAA lui-même, M. Dan Glickman, comme du ministre français de la Culture, M. de Vabres. Il rappelle à cet égard que M. Dan Glickman, « s'il entend bien protéger les intérêts des majors américaines, n'a pas les mêmes soucis concernant la diversité culturelle qui ne saurait, selon lui, [gêner la liberté du marché](#) » [05-02]

Haut de la page 